UN SCANDALE MILITAIRE

à l'Intendance du 1er corps

En même temps que le commandant Godefrin, le sergent Trivelli a été incarcéré à la Citadelle de Lille. Comptant plus de vingt-cinq années de service, le sergent Trivelli était décoré de la médaille militaire. Il était concierge de la Manutention militaire.

Le dossier des deux inculpés a été communiqué hier après-midi à M. le capitaine-rapporteur Varon, qui est dès à présent chargé de l'instruction de l'affaire.

On croit que c'est sur le poids des denrées telles que pain, biscuits, fourrages et graines que des fraudes ont été commises. Il s'en serait naturellement suivi des faux en écritures.

L'enquête militaire seule pourra nous renseigner sur l'importance des fraudes commises. Jusqu'à présent, on n'en est réduit qu'à des conjectures sur le degré de culpabilité des inculpés.

Nous tenons de source certaine qu'un second sous-officier, un sergent rengagé, serait sous le coup d'une arrestation imminente. Ce sous-officier se serait rendu complice des fraudes commises par le commandant Godefrin.

Avant le suicide. — Une lettre du capitaine Allard

Voici le texte de la lettre écrite par le capitaine Allard quelques instants avant son suicide à M. Pinturaud, professeur au collège de Toul, son ami, et le professeur de l'aîné de ses deux enfants :

Mon cher Pinturaud,

Quand vous recevrez ces mots j'aurai disparu. Avez-vous lu, hier soir, l'*Est républicain*, où seul mon nom manquait, et où on me qualifiait d'« officier concussionnaire » ? Je me suis couché à neuf heures, aussitôt après que M. W... (hôtel et café de la Comédie, à Toul) m'avait montré l'article en question. J'ai eu toute la nuit l'intention de me suicider à la « Comédie », mais j'ai choisi la route de Paris à Arras. Dites bien que j'ai commis des irrégularités, mais que je l'ai fait par naïveté, inconscience, sans me rendre compte des suites et que je n'ai jamais profité de ces irrégularités.

J'ai donné ordre à M. Galiois, entrepreneur de déménagement à Toul, de faire expédier mes meubles sur Arras.

En ce qui concerne mon petit Jean, que j'aime tant et que je dois quitter malgré tout, consolez-le le mieux que vous pourrez et dites-lui qu'il peut toujours marcher la tête haute, que son père n'a pas failli à l'honneur.

Voyez Galiois et dites-lui qu'il sera couvert de ses frais par les soins de ma famille.

Pour tous renseignements ou formalités, s'adresser à mon beau-frère : Letailleur, pharmacien à Arras.

Je désire que mon Jean rentre au plus tôt à Arras, pour se trouver avec son frère.

Pardonnez-moi le mal que je vous fais, ainsi qu'à tous ceux qui m'estiment, mais la situation n'est plus tenable pour moi ; j'ai trop souffert depuis des mois, et, hier soir, la coupe a débordé.

Merci à votre charmante famille des soins donnés à Jean, que vous embrasserez pour moi, et adieu.

Votre tout malheureux,

ALLARD.

Le cas du capitaine Magniez

On s'est beaucoup apitoyé dans certains milieux sur le sort du capitaine Magniez qui, soi-disant pour ne pas aller à l'encontre de ses sentiments religieux, n'avait pas hésité à briser son avenir, etc., etc. Cela est fort bien, mais malgré tout, nous restons assez sceptiques sur le mobile du refus d'obéissance de l'officier rebelle. Le capitaine Magniez a, en effet, manqué totalement de logique.

En effet, plusieurs personnes très autorisées nous ont déclaré savoir qu'avant son départ de la garnison pour les inventaires, le capitaine Magniez, interrogé par son colonel, avait hautement déclaré son intention de faire, en toute circonstance, son devoir jusqu'au bout.

Le capitaine Magniez, que certains se plaisent aujourd'hui à représenter comme le modèle des officiers, semble avoir une conception tout à fait personnelle du devoir militaire.

L'affaire du Bureau de Recrutement

DE LILLE

Descente du Parquet à Roubaix

Lundi à deux heures de l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, chargé de l'affaire Noteau-Beurain-Leman, est descendu à la mairie de Roubaix en compagnie de son greffier, M. Leroy.

Le but du magistrat instructeur était de faire dire par les témoins les noms des personnes qui étaient, pour leur propre compte, tout comme Anatole Leman, les intermédiaires entre Noteau et les réservistes, à la recherche d'un sursis ou d'un changement de lieu de convocation.

De deux heures à cinq heures, M. Delalé a entendu Henri Delespaul, rue de Menin, 30 (sursis) ; Adolphe Debruyser, rue de Mouveaux, 54 (sursis) ; Jules Verwack, rue de l'Ouest, 123 (sursis) ; Armand Philipparné, rue de la Providence, 40 (changement de lieu de convocation) ; Victor Odit, Grande-Rue, 234 (changement de lieu de convocation) ; Léon Dubied, rue de l'Alma, 236 (devancement d'appel) ; Léonard Fortrie, rue du Moulin, 85 (changement de lieu de convocation) ; Chalmier, boulevard de Beaurepaire, 291 (id.) ; Eugène Lecombre, boulevard de la République, 71 (id.) ; Chaffart-Motteville, employé de la mairie, rue Claude-Lorrain (sursis) ; Léon Lernould, rue Newcomen (changement de lieu de convocation) ; Gustave Vannet, rue de Denain, 3 (id.) ; Pierre Jacob, rue Lacroix, 84 (id.).

Avec un ensemble touchant, tous ces témoins refusèrent de désigner les personnes qui les aidèrent dans ces frauduleuses manœuvres. Ces personnes ont été désignées par Noteau et sont bien connues du Parquet qui retendra aujourd'hui à Roubaix pour entendre une nouvelle liste de témoins.

Distinctions honorifiques. — Des récompenses sont accordées, pour actes de dévouement, aux personnes dont les noms suivent :

Nord. — Médaille d'or. — M. Allie, dit Thomas, commissaire de police à Denain.

Médaille de bronze. — MM. Fessaux, négociant à Estrées ; Lestailles, conseiller municipal à Hasprès ; Fauvarcheide, capitaine de pompiers à Halluin.

Mention honorable. — MM. Devegie, agent de la sûreté à Roubaix ; Lecheur, journalier à Hazebrouck ; Gondiez, facteur intérimaire des postes à Douai ; Vaubecq, éclusier à Hauichin ; Roulet, bourrelier au 27e régiment d'artillerie, à Clary.

Pas-de-Calais. — Médaille de bronze. — Mme veuve Caleneau, à Billy-Montigny. — Mention honorable : M. Dondeyne, journalier à Sainte-Marie-Kerque.

Justice. — M. Fétel, juge suppléant à Lorient, est nommé juge suppléant à Hazebrouck.

M. Stoert, juge suppléant au tribunal d'Hazebrouck, est nommé au même titre à Nice.

— M. Jouvenceau est nommé suppléant du juge de paix, à St-Amand (Nord).

DANS L'ARMÉE

Mutations. — Le lieutenant Calmet, du 73e d'infanterie, passe au 4e bataillon d'Afrique à la suite (convenances personnelles, avec indemnité).

Le lieutenant Mollens, du 73e d'infanterie, passe au 11e de même arme à la suite.

M. Bourel, de la direction d'Alger, est classé ouvrier de première classe à l'atelier de constructions de Douai.

Le maréchal des logis Herdy, du 15e d'artillerie à pied, est détaché à la direction de Dunkerque pour y faire fonctions d'ouvrier d'État.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Lille. — On annonce la mort de M. Geiger-Giacion, ancien industriel à Lille, décédé à Ajaccio. M. Geiger-Giacion avait eu, dans le quartier de Moulins-Lille, une importante fabrique de pipes. Son corps sera ramené à Lille, où auront lieu les obsèques.

A Saint-Amand-les-Eaux. — M. Paul Masson, directeur d'agence du service des Enfants assistés de la Seine, est décédé vendredi dernier à St-Amand. L'administration de l'Assistance publique perd en lui un fonctionnaire distingué, dévoué, imbu de ses devoirs jusqu'à l'abnégation.

Tel était le fonctionnaire, tel fut l'époux.

Dès que le bruit de la mort de cet homme de bien se fut répandu, de nombreux témoignages de sympathie affluèrent de toutes parts et se continuèrent jusqu'à la levée du corps qui eut lieu lundi, à 2 heures de l'après-midi.

En tête du cortège, de très jolies gerbes de fleurs et de magnifiques couronnes étaient portées par de jeunes enfants de l'Assistance.

Remarqué notamment celles de l'Administration Générale de l'Assistance Publique, à Paris ; celle de l'Association Amicale du Personnel Administratif des Agences des Enfants Assistés ; celle de la Société Amicale des Employés de l'Assistance Publique ; celle offerte par M. et Mme Vilaine, surveillants, etc.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, entouré d'amis ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. Leclercq, minotier, Nicolas, percepteur, amis personnels, et MM. Luce, inspecteur adjoint de l'Assistance Publique, Lesueur, Quignon et Guilleumin, directeur d'Agence. Le corps de M. Masson devant être inhumé à Romorantin, l'assistance accompagna la dépouille mortelle jusqu'à la mise en fourgon où M. Luce, inspecteur adjoint, au nom de l'administration, prononça un éloquent discours qui émut jusqu'aux larmes. M. Guillaumin, directeur à Saint-Pol, au nom de l'Amicale, vint lui aussi dire un dernier adieu.

Puissent le souvenir d'une existence si laborieusement remplie et les marques de la plus vive sympathie que leur apportèrent de si nombreux amis, être un allègement à la vive douleur de Mme Masson et de son fils.

A Loos. — Vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 67 ans, M. Edmond Dusez-Tahon, ancien conseiller municipal, vice-président du Bureau de Bienfaisance. Le défunt qui appartient à une vieille famille Loossoise emporte dans la tombe les sympathies de toute la population. Les funérailles auront lieu mercredi à dix heures du matin.

Les Élections Consulaires

Élections au Tribunal de Commerce

DE LILLE

du Dimanche 2 Décembre 1906

Juges suppléants pour un an

CANDIDATS :

Paul MARTIN, Négociant

Jules CREMER, Hôtelier-Restaurateur

Juges suppléants pour deux ans

CANDIDATS :

A. TURBELIN, Mécanicien

César DERAET, Commerçant détaillant

La *Dépêche*, qui veut absolument donner le change à ses lecteurs, affirme que le Tribunal de Commerce a pris dans l'Union Commerciale deux membres comme candidats aux sièges de suppléants et qu'ainsi il lui a donné amplement satisfaction. Or il n'existe qu'un seul membre de l'Union Commerciale dans la liste des dits candidats et ce seul et unique membre n'a pas été désigné par cette Association, qui n'a appris cette candidature que par les journaux : voilà comment le Tribunal prend l'avis des Syndicats et Associations professionnels pour l'élaboration de ses listes de candidats.

La cuisine officielle se fait dans la salle des délibérations du Tribunal ; toutes portes closes, les grands seigneurs jouent aux grands électeurs.

Parmi la douzaine de juges qui constituent l'aréopage actuel, deux d'entre eux ont été réellement désignés par un groupe professionnel, ce sont : MM. Vaillant, président, et Bal, secrétaire de l'Union Commerciale, et encore ce dernier a dû être imposé à la coterie régnante qui avait jeté son dévolu sur un agent électoral réactionnaire, lequel cherchait à s'introduire dans le cénacle à la façon de Rémy... mon ami. Seul, donc, M. Bal a le droit de se dire candidat de l'Union Commerciale, puisqu'il a été officiellement désigné par ses pairs pour solliciter, il y a quelques années, un siège de juge suppléant.

Ainsi nous ne voyons aucun inconvénient à recommander aux électeurs consulaires sa candidature comme juge titulaire.

Le Comité Indépendant

La *Dépêche* nous demande la composition du Comité Indépendant d'Action pour les élections consulaires, et de son bureau.

Nous pensions que les indicateurs du journal clérical l'avaient renseigné à ce sujet. En tout cas, nous lui répondrons que le Comité Indépendant est composé de vingt-cinq membres, tous commerçants et électeurs consulaires, désignés sur l'initiative du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, par toutes les organisations républicaines de Lille. Il n'y a point de président. L'égalité y est absolue, on n'y voit point de grand électeur pas plus que de grand seigneur.

Cette déclaration donnera-t-elle satisfaction à la curiosité de notre confrère ? Nous lui demanderons, en retour, de nous dire par qui ont été désignés les candidats officiels, et à quels « Syndicats professionnels » on s'est adressé.

Et puisque la *Dépêche* nous interroge sur le Comité Indépendant d'Action, nous pouvons ajouter que ce Comité est résolu à faire entrer au Tribunal de Commerce des juges indépendants à la caste, et, de plus, qu'il se propose de demander ultérieurement l'augmentation du nombre des juges suppléants et titulaires. Ce sera son œuvre après les élections actuelles.

En effet, notre Tribunal, qui dessert une circonscription très étendue comprenant plus de cent communes réparties dans les cantons de Lille, Armentières, Haubourdin, Pont-à-Marcq, Cysoing, La Bassée, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin, n'a que huit juges titulaires, quatre juges suppléants et un président, alors que le nombre des affaires qu'il a à examiner est excessivement important.

Les intérêts des justiciables en souffrent ; mais cette situation, qui aurait pu être améliorée depuis longtemps, n'a pas été changée parce que les grands seigneurs du Tribunal s'y sont opposés, ne voulant pas partager leurs honneurs avec un plus grand nombre de personnes. « Moins nous serons, disent-ils, plus nous vaudrons. »

Le Tribunal de Commerce de Roubaix, qui a une importance bien moins grande que celui de Lille, compte 19 juges, soit 7 de plus qu'à Lille.

Il appartiendra donc au Comité Indépendant d'Action pour les élections consulaires de Lille, de faire les démarches nécessaires pour obtenir une augmentation sensible du nombre des juges au Tribunal de Commerce de Lille et, ce faisant, il aura bien mérité de la reconnaissance des intéressés dont les affaires languissent au rôle du Tribunal. D'ailleurs, les élections passées, nous reparlerons plus amplement de cette question.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 26 novembre.

Fonds d'État. — Bruxelles 1905 3 0/0, (titres provisoires entièrement lib.) 92,25 ./. — Bruxelles 1902 2 1/2 0/0 à primes, 107,50 ./. — Bruxelles-Maritimes 1897 3 0/0 à primes 88,87 1/2

Obligations. — Anvers 1887 2 1/2 0/0 106,75 ./. — Anvers 1903 3 0/0 101,25 ./.

Charbonnages. — Anderlues 1175,.. — Bernissart 615,.. — Bois-d'Avroy 1160,.. — Bonnage-Central 545,.. — Charbonnages Belges 790,.. — Chevalières 1960,.. — Courcelles-Nord 2161,.. — Concorde 2397,50 — Couchant du Flénu 937,50 — Espérance et Bonne-Fortune 1190,.. — Gouffre 2667,50 — Grand-Buisson 1605,.. — Grande Machine à Feu de Dour 5125,.. — Horloz 2785,.. — Houillères Unies du Bassin de Charleroi 617,.. — Marchienne 812,50 — Mariemont 2540,.. — Noël-Sart-Culpart à Gilly 2600,.. — Nord Charleroi (ex 2e rép. fr. 250) 2082,50 — Réunis de Charleroi 2230,.. — Sacré-Madame 2875,.. — Trieu-Kaisin 1058,50

Aciéries. — Baume (Forges et Laminoirs de) 157,50 — Marcinelle et Couillet 396,25 — Sambre-et-Moselle (action privilégiée) 807,50 — Sambre-et-Moselle (action ordinaire) 825,.. — Sarrebruck (Forges de) 10500,..

Industries diverses. — Produits Chimiques de Droogenbosch 2160,.. — Soie Artificielle de Tubize (action privilégiée 1/10e) 264,50 — Soie Artificielle de Tubize (action ordinaire 1/10e) 228,..

Zinc. — Asturienne des Mines 7900,..

LILLE

Voleur délicat. — M. Charles Victor, 41 ans, agent d'assurances, demeurant à Ronchin, rue Sadi-Carnot, 8, rentrait hier après-midi, vers 3 heures, chez M. Levasseur, inspecteur d'assurances, rue Fiemen, et déposait à la porte de l'habitation sa bicyclette. Il avait passé une demi-heure environ chez M. Levasseur, quand en sortant, il s'aperçut que sa machine avait disparu. Un habile voleur, après avoir eu soin de déposer sur le trottoir la serviette attachée près de la selle, la lui avait dérobée.

Le feu. — Dans la matinée de lundi, vers onze heures, un commencement d'incendie a éclaté dans une chambre du n° 42 de la rue de Condé, et qu'occupe M. Georges Portevin, menuisier. Le feu, qui avait été signalé par un consommateur qui se trouvait chez M. Dupont, cabaretier dont l'estaminet est situé au rez-de-chaussée de la même maison, a été rapidement éteint par les locataires. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 500 francs. Le mobilier qui se trouvait dans l'appartement a été complètement détruit.

Chez les coiffeurs. — Hier après midi a eu lieu, chez M. Baudaert, rue du Palais, une réunion des patrons coiffeurs en vue de la nomination d'un président. Cette assemblée fut très mouvementée et ce n'est qu'après plusieurs heures de séance que les assistants purent tomber d'accord dans leur choix. Le président élu a d'ailleurs refusé l'honneur qui lui était fait.

Si on en croit les racontars, de graves discussions seraient sur le point d'éclater au sein du syndicat qui a fait paraître aujourd'hui le premier numéro d'un journal professionnel, et certains patrons mécontents établiraient, paraît-il, une autre association.

Pendant le cinématographe. — Mme Hélène Saint-Georges, ménagère, rue Aristote, 22, assistait dimanche soir, au café Tripon, rue Saint-Louis, à une soirée cinématographique quand au moment de payer une consommation qu'elle avait prise, elle s'aperçut que son porte-monnaie contenant dix-neuf francs avait disparu.

Enregistrement. — M. Wuillaume, directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Lille, est nommé administrateur à la direction générale de l'Enregistrement.

Une fête républicaine à Fives

Dimanche dernier, les Ligueurs de Fives et de Saint-Maurice fêtèrent dans un banquet fraternel la réorganisation de la section. Une centaine d'entre eux s'étaient réunis dans la salle Terby, 12, rue Pierre-Legrand. La plus franche camaraderie règne parmi les convives.

A la fin du dîner, très bien réussi (nos félicitations à Mme Terby), M. Barit, le dévoué président de la section, excuse MM. Debierre, Tribourdeaux, Spriet, Hayem, Turbelin, Ciquennois, Meriage, Fauyeu, Defour. Il remercie MM. Cremer, Georges Robert, Picleine, Mourment, Vasseur, Petit, Bataille, Tourneur, Bouchery, Timmermans, Deufy, Robbe, d'avoir répondu à l'appel du comité.

Dans une improvisation heureuse, M. Barit, après avoir félicité les organisateurs, et notamment le dévoué secrétaire Duquesne, expose l'œuvre du ministère Clémenceau et indique les réformes sociales et économiques à réaliser.

M. Deufy fait l'éloge de M. Debierre, le sympathique et dévoué Président de la Ligue, et il adresse un chaleureux appel aux jeunes.

Les jeunes se lèvent et, magnifiques d'enthousiasme, déclarent qu'ils suivront la route tracée par leurs aînés. M. Georges Robert, dans un admirable discours, rappelle les luttes passées, il fait l'apologie du Ministère actuel. Il montre la nécessité de l'union de tous les républicains de gauche pour triompher aux élections consulaires de dimanche prochain.

M. Petit apporte le salut des Cercles. Il rappelle que nous n'avons pas su profiter des lois récentes. M. Robbe parle au nom des jeunes et est acclamé.

La fin de la soirée se passa d'une façon charmante. Jusqu'à une heure très avancée, les chants se succédèrent sans interruption. Citons parmi les chanteurs : MM. Labbe, Vallé, Tessa, Béquillon, Dépret, Dewas, Deverny, Vasseur, Degrave, Timmermans, Vandeghem, Inglebert, etc. Les bans et les vivats témoignèrent de l'allégresse de tous. Une mention spéciale au camarade Derache pour son ban du tirailleur.

On se sépara aux accents de la *Marseillaise*, après avoir pris l'engagement de reconstituer à Fives et à Saint-Maurice la grande famille républicaine où radicaux et radicaux-socialistes, sans distinction de nuances, coordonneront tous leurs efforts afin d'apporter dans les relations entre les citoyens un peu plus de justice et de solidarité.

La question du Théâtre. — Un groupe de vingt commerçants du quartier de la place de la République ont décidé d'adresser aux conseillers municipaux de Lille la lettre suivante :

Monsieur le Conseiller municipal,

Les journaux viennent de faire connaître le programme de l'Administration municipale au sujet des travaux qu'elle projette pour l'entrée dans Lille du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing.

Il y a dans ce projet une partie qui aura l'approbation presque générale : c'est l'entrée en ville du grand boulevard par les établissements Kuhlmann, la rue Bonte-Pollet, la rue des Oyers et la rue des Stations, pour aboutir place du Théâtre rendue symétrique par la construction à l'alignement du coin de la rue de la Gare (pharmacie de France), de la Bourse de Commerce. Le projet de nouvelles écoles, emplacements à établir, aura la même approbation.

Il n'en est pas de même du reste de ce programme : élargissement des rues des Arts, des Canonniers, seconde entrée du grand boulevard par la rue des Urbanistes (à 10 mètres de l'autre pour aboutir à la même arrivée place du Théâtre) et emplacement du nouveau Théâtre.

Les largeurs de la rue des Arts et des Canonniers se suffisent et on serait du superflu à côté des nécessités suivantes :

1. Élargissement de l'entrée de la rue de Béthune au carrefour de la rue Neuve.

2. Élargissement de la rue de Roubaix à l'aboutissant de la rue des Arts.

3° Élargissement de la rue des Sept-Agaches, pour permettre l'arrivée Grande-Place et rue Nationale du débouché du grand boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing qui, sans cela, tomberait sur la place du Théâtre comme dans un cul-de-sac.

4° Élargissement de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, au carrefour de la rue des Augustins ;

Redressement de la rue du Dragon ;

Élargissement de la rue du Molinel, au coin de la rue de Paris ;

Élargissement de la rue des Coquelets, pour donner un aboutissant direct de la gare sur le quartier St-Michel, des Postes, de Wazemmes.

Ces travaux sont d'une nécessité absolue. Dire qu'un étranger pour arriver à notre beau quartier de la place de la République et de toute la belle partie de Lille qui l'entoure, est obligé de prendre la rue du Priez, le parvis Saint-Maurice, la rue du Sec-Arembault, la rue de Béthune, ou encore les rues du Vieux-Marché-aux-Moutons, du Dragon, du Molinel et des Coquelets pour y aboutir : c'est démontrer cette nécessité.

Je crois qu'impartialement la grande majorité jugera ces quatre points plus urgents qu'une seconde arrivée du boulevard par la rue des Urbanistes et l'élargissement de la rue des Arts et des Canonniers.

Reste l'emplacement du Théâtre :

Tant que la Grande-Place, avant l'agrandissement, a eu l'avantage d'être le centre de Lille, il était naturel et juste que le centre [illegible] établissements tels que : le Théâtre [illegible] la Mairie. Mais nécessité faisant [illegible] s'est déplacé et c'est au nouveau [illegible] Lillois ont le droit de voir s'ériger des [illegible] ments qui doivent servir à tous et au [illegible] quartier qui n'est plus le centre et qui [illegible] assez d'éléments de vitalité [illegible].

Que la Bourse soit érigée selon le [illegible] l'Administration, soit ; elle est [illegible] d'autant d'étrangers que de Lillois, et [illegible] qui en font le gros appoint, [illegible] tion. Il est juste qu'on la place à un point [illegible] central pour tous, et ce point est tout indiqué sur le jardin de la statue Faidherbe et [illegible] de vieilles maisons faisant face aux [illegible] Béthune, du Vieux-Marché-aux-Chevaux, à [illegible] rue des Coquelets et du square Faidherbe.

Outre que ce point est plus central pour tous, [illegible] Faubourg de Paris, des Postes, Wazemmes, [illegible] tier St-André, tout aussi bien que pour le quartier de la porte de Gand, St-Maurice et Fives qui n'en seront guère plus éloignés, il enlèverait à Lille une petite place de la Concorde embellissant le point central indiqué de Lille.

Le Théâtre ainsi placé pourrait être facilement isolé contre les dangers d'incendie. De grandes artères y mènent à tous les points de Lille qui, par son continuel développement, est considéré avant longtemps l'exécution du projet déjà ancien d'une seconde gare de voyageurs à St-Sauveur, mettant ainsi le Théâtre à proximité de la gare actuelle et celle de St-Sauveur, ce que nos édiles doivent prévoir, de même que l'exécution, dans un temps peut être peu éloigné, du projet, ancien aussi, de la Mairie de Lille sur la place Sébastopol, faisant pendant à son Théâtre comme, à Paris, La Madeleine à la Chambre des Députés. De plus, le Théâtre ainsi placé permettrait l'élargissement de la rue des Coquelets dont j'ai parlé ci-dessus à peu de frais, tant pour l'aboutissant de la gare aux quartiers entourant la place de la République que pour l'arrivée de la gare au nouveau Théâtre.

Le quartier de la Gare n'aurait pas à jalouser cet emplacement tant en raison du point central de Lille déplacé, que la part qui lui sera faite dans les grands travaux : la Nouvelle Bourse et l'arrivée du Grand Boulevard.

L'emplacement du Nouveau Théâtre sur le terrain face à la place de Béthune et square Faidherbe est d'ailleurs préconisé par la majorité des architectes de Lille.

Vous jugerez, Monsieur le Conseiller, que ces divers points signalés méritent votre attention, qu'ils auraient le grand avantage, étant exécutés, d'améliorer, de faciliter considérablement la circulation par les élargissements des rues très passagères, et d'embellir Lille sur une plus grande étendue, avec de plus grandes facilités, tant pour le présent que pour l'avenir, par la construction du nouveau Théâtre face à la place de la République.

Agréez, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de l'entière considération d'un groupe de Lillois désirant l'embellissement général de leur ville.

RÉCLAME du Mercredi 28 Novembre aux GALERIES LILLOISES : PEIGNOIRS veloutine belle qualité, dispositions nouvelles, val. 7'00, vendus 4'70.

Postes et Télégraphes. — Par arrêté de M. le Ministre des postes et télégraphes, en date du 19 novembre, Mme Marie-Louise Sietve, receveuse à Phalempin (3e classe), est nommée receveuse à Lille-Saint-Maurice (2e classe), en remplacement de Mme Delattre, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Mlle Wattebled, receveuse à Moleg, est nommée receveuse à Phalempin.

L'Hygiène impose le chauffage au gaz par « Le Merveilleux », Bté S. G. D. G., de styles et ordinaires, seul foyer ne dégageant pas d'oxyde de carbone. Récompense unique au Congrès de Paris 1906, de la Société Technique de l'Industrie du Gaz. Quantité d'applications chez docteurs et hôpitaux.

Gros et détail : EMBEL, 3, 67, rue Nationale, Lille.

Nos artistes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen, M. Julien Vaubedal, 1er prix de cor au Conservatoire de Lille, vient d'être admis au Conservatoire de Paris. Nos félicitations à ce jeune artiste, ainsi qu'à son distingué professeur, M. Tribout.

Menus faits locaux. — Dimanche, vers midi, M. César Lemay, gardien de nuit, rue Arago, 16, a constaté en rentrant à son domicile, qu'on lui avait dérobé du linge placé dans une armoire.

— Dimanche, vers midi, le jeune Didier, 3 ans, dont les parents habitent 29, grande-route Béthune, à Loos, passant avec son père place de Strasbourg, a été renversé par un fiacre que conduisait M. Dumortier, cocher chez Mme Dominique. L'enfant n'a pas été blessé.

— Dimanche après-midi, une baladeuse avec laquelle Mme Vauhelle, demeurant rue du Plat, se rend ordinairement au marché, a été dérobée dans une remise de la rue des Stations.

— Au cours de la même journée, vers quatre heures, une plaque apposée sur le commutateur de la place Saint-Martin supportant les fils des tramways électriques, est subitement tombée sur la toiture du marché voisin. Cet accident a provoqué de multiples gerbes d'étincelles. Il n'y a pas eu d'accident de personne. Les tramways ont subi des retards assez considérables.

— Lundi matin, vers onze heures, M. Debeire, 20 ans, papetier, domicilié rue Fombelle, regagnait son domicile quand, à proximité de sa demeure, il glissa et se fit une entorse au pied gauche. Un médecin lui a donné des soins et l'a fait transporter à sa demeure.

DERNIÈRE HEURE

L'INDEMNITÉ LÉGISLATIVE

Paris, 26 novembre.

On signale plusieurs Conseils municipaux qui protestent contre le vote récent par lequel sénateurs et députés ont porté de 9,000 à 15,000 francs l'indemnité parlementaire.

Au Conseil municipal de Nîmes, M. Paul Jeanneton, adjoint, a déposé une motion de blâme à l'adresse des députés et sénateurs qui ont voté l'augmentation de l'allocation parlementaire, au moment où le budget est en déficit. La motion a été adoptée à l'unanimité, au milieu des applaudissements du public. Un conseiller socialiste a ensuite déposé un vœu tendant à ce que toutes les fonctions électives soient rétribuées ; la proposition a été renvoyée à la commission.

A Rochefort, le Conseil municipal a voté un blâme à la Chambre des députés, dont les membres se sont alloué une augmentation de traitement ; un conseiller, dans un discours violent, voua les députés au mépris public.

A Sainte-Menehould, le Conseil municipal a voté des félicitations à M. Bertrand, député de l'arrondissement, qui avait déclaré avoir voté contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

L'incendie de l'« Algésiras »

Nouveaux détails

Nous avons brièvement annoncé hier que le feu s'était déclaré à bord du vaisseau-école *Algésiras*. Le bâtiment a été entièrement détruit, et quatre hommes avaient été signalés comme perdus. Des renseignements sont envoyés sur la cause du sinistre :

Toulon, 26 novembre.

Il y a eu double explosion : la première s'est produite dans les soutes à poudre, laquelle, en mettant le feu, a causé une explosion de fulmi-coton. Le sauve-qui-peut général put se faire rapidement, grâce à la proximité des embarcadères qui entouraient l'*Algésiras*, ainsi que les bâtiments mouillés aux appontements.

Le nombre des hommes d'équipage était de 236, en dehors des officiers et sous-officiers, mécaniciens, élèves de l'école de torpilles.

L'*Algésiras*, vieux bateau en bois de 1855, récemment transformé, avait 71 mètres de long, 18 de large.

Paris, 26 novembre.

D'après des renseignements parvenus dans la matinée au Ministère de la Marine au sujet du sinistre de l'*Algésiras*, sur les quatre hommes signalés comme disparus au cours de l'incendie de l'*Algésiras*, trois ont été retrouvés sains et saufs.

Il y aurait trois morts — L'enquête

Toulon, 26 novembre.

Outre les quatre disparus dont trois ont été retrouvés, on confirme que trois hommes de l'équipage ont trouvé la mort. Il y a quatre blessés dont deux sont soignés à bord du contre-torpilleur *La Hire* et un autre est à l'hôpital militaire.

Le commissaire rapporteur près le tribunal maritime de Toulon a été chargé de l'enquête sur les causes de l'incendie qui, dit-on, serait dû à la malveillance. Une voie d'eau s'est déclarée dans le bâtiment qui commence à s'enfoncer.

Mort à cent sept ans

Périgueux, 26 novembre.

Samedi est mort à Montpont (Dordogne), un vieillard nommé Jean Mignot, qui avait atteint l'âge de cent sept ans, étant né à St-Médard-de-Gurçon, le 26 pluviôse an VIII.

Il était encore très ingambe et faisait, chaque jour, sa promenade en ville. A l'âge de cent quatre ans, il effectuait un parcours d'une vingtaine de kilomètres.

IMPRUDENCE D'IVROGNES

Blandain (Belgique), 26 novembre.

Deux Roubaisiens, Charles Lefebvre, cinquante-cinq ans, et Eustache Devogelaer, trente ans, rentrant à Roubaix, arrivèrent vers trois heures du matin, à peu de distance du Mont-Garni, à Blandain. Vaincus par le sommeil et l'ivresse, ils se couchèrent sur place et s'endormirent sur la voie du tramway. A l'arrivée du premier train, le machiniste, à cause du brouillard, n'aperçut pas les deux dormeurs, qui furent tamponnés. L'un d'eux, Lefebvre, avait été tué sur le coup.

LES JOURNAUX DE CE MATIN

Les Élections futures

De M. Ranc dans l'*Aurore* :

Avec quelle étiquette les opposants iront-ils donc désormais au scrutin ? Eh, parbleu ! avec l'étiquette catholique. Ils iront au catholicisme comme à la seule force organisée qui leur reste. Tous les partis hostiles se fondront dans le parti catholique. Tout mixez.

Nous n'avons qu'à gagner à ce que la politique romaine reste seule, sans obscurité et équivoque en face de l'idée républicaine. Le suffrage universel se méfie des ralliés ; il repousse les royalistes, mais il a horreur de la politique qui nous conduirait au gouvernement des curés.

La peine de mort

De la *Petite République* (éditorial) :

Or, la preuve est faite : la peine de mort n'a jamais empêché le crime, et les pays qui l'ont abolie n'ont pas vu augmenter leur criminalité. Elle est au moins inutile, probablement même dangereuse, car la place de l'échafaud est le rendez-vous de toutes les curiosités malsaines.

C'est là que se réunissent, aux grands jours, tous les fanfarons du crime, tous les clients possibles de la « Veuve » ; on se jure de faire comme en pareille circonstance et, bien loin d'être un sujet de terreur, la sinistre machine finit par produire de fâcheuses exaltations.

La justice possède heureusement d'autres moyens de répression moins odieux, moins vils et plus efficaces.

La Question Marocaine

De M. Ernest Judet, dans l'*Éclair* :

Que le pays le veuille ou non, il est obligé de suivre une politique où le drapeau est engagé, puisque la conservation de notre domaine algérien dépend de l'énergie intelligente que nous apporterons dans l'engrenage marocain.

Malgré l'imprudence de ceux qui nous ont conduit dans cette impasse, avec le maximum de périls, avec le *minimum* de résultats, la France ne saurait les renier absolument. Elle ne peut pas s'abandonner elle-même pour punir les ministres légers dont la responsabilité commode a disparu dans leur chute.

TRIPLE ASSASSINAT

Orthez, 26 novembre.

Un crime horrible a été découvert à Puyoo. Un vieillard de soixante-quinze ans, M. Caleu-Derrieusse, a été trouvé assassiné dans sa demeure, ainsi que son jeune domestique et sa vieille bonne. Les trois victimes ont été surprises avant le repas du soir. Toutes trois ont la tête fracassée. M. Derrieusse avait fait récemment un assez gros héritage. Le coffre-fort a été défoncé et les valeurs qu'il contenait enlevées.

Tragique suicide

Mis en miettes par une cartouche de dynamite

Alger, 26 novembre.

Dimanche soir, une formidable détonation partait du logement occupé, à Boufarik, par un commerçant. Au milieu de la maison effondrée, on découvrit le corps du malheureux en miettes. Décidé de mettre fin à ses souffrances, il s'était couché sur un lit, après avoir placé sous sa nuque une cartouche de dynamite qu'il fit exploser.

CONTRE L'ALCOOLISME

Paris, 26 novembre.

Un groupe interparlementaire va se constituer pour combattre l'alcoolisme. L'initiative en est prise par MM. Bienvenu-Martin, sénateur de l'Yonne ; Delpech, sénateur de l'Ariège ; Leblond, sénateur d'Eure-et-Loir ; Lebert, sénateur de la Seine ; Méfigne, sénateur de Meurthe-et-Moselle ; Aynard, député du Rhône ; Baudin, député de l'Ain ; Cazeneuve, député du Rhône ; Dalimier, député de Seine-et-Oise ; Lemire, député du Nord ; Ribot, député du Pas-de-Calais ; Schmidt, député des Vosges ; Vaillant, député de la Seine.

Ces messieurs adressent à tous les membres du Sénat et de la Chambre la lettre suivante :

Monsieur et cher collègue,

Nous avons résolu de constituer au Parlement un groupe destiné à combattre les ravages, tous les jours grandissants, de l'alcoolisme.

Nous venons vous demander de vouloir bien faire partie de ce groupe.

Si vous consentez à nous prêter le concours de votre autorité, nous vous serions reconnaissants d'envoyer, avant le 4 décembre, votre adhésion à M. A. Delpech, sénateur de l'Ariège, 31, boulevard du Port-Royal.

Petites Nouvelles de la Nuit

FRANCE

— Près de Roanne, un propriétaire surprit des voleurs en train de le dévaliser. Ceux-ci le pendirent à une échelle pour faire croire à un suicide.

— A Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire), une femme de 72 ans, a été trouvée dans son foyer complètement carbonisée.

— Au *Borda*, à Brest, un aspirant, ayant refusé de se soumettre aux brimades, a été violemment frappé par des camarades plus anciens. Une enquête est ouverte.

— A Saint-Melaine (Maine-et-Loire), une femme de 80 ans est tombée la tête dans son feu ; son état est désespéré.

— A Ancerville (Meuse) un homme est mort brûlé vif dans un incendie.

— Un changeur de Marseille qui avait pris la fuite emportant 200.000 francs, a été arrêté à Digne.

ÉTRANGER

— M. Laubeuf, ingénieur de marine français, est en pourparlers avec une maison qui possède des chantiers près de Rotterdam, pour traiter la construction de plusieurs sous-marins.

— Une épidémie de variole sévit en ce moment à Metz.

— A Saventhem (Belgique), un ouvrier a tué un de ses camarades d'un coup de fusil, par vengeance.

SPORT HIPPIQUE

Courses à Enghien. — 26 novembre

RÉSULTATS

Prix de Gavarnie. — 1. Oedsteer, à M. Gaston Dreyfus (R. Sauval). — 2. Donapala (A. Carter). — 3. Infante (H. Mitchell).

Prix du Néthou. — 1. Le Faigne, au comte A. de Rocquigny (G. Sauval). — 2. [illegible] (G. Sauval). — 3. Grenue (Blandin).

Prix des Pyrénées. — 1. Le Hallier, à M. E. Thiébaux (H. Holt). — 2. Cymbalier (H. Mitchell). — 3. Arbocat (Pigrott).

Prix du Vignemale. — 1. Orangerie, à M. C. Vagliano (L. Turner) — 2. Plan (A. Carter) — 3. Grenuie (P. Pestall).

Prix Nestor. — 1. Patachof II, à M. Baronneau de Puchesse (G. Sauval) — 2. Lapa Lanai (Bergayne) — 3. Modi II (Parkemant).

Prix de la Baillière. — 1. Petit Prince, à M. J. Tibia (Dieux). — 2. Esquivan (A. Carter) — 3. Capoulié (A. E. Betes).

LAINES

MARCHÉ A TERME DU 26 NOVEMBRE

Roubaix (à midi) — Cote officielle de [illegible] (Type anvers) — Novembre ... ; décembre, [illegible] janvier, 5,575 ; février, 5,575 ; mars, 5,55 ; [illegible] 5,575 ; mai, 5,45 ; juin, 5,45 ; juillet, 5,45 ; [illegible] 5,425 ; septembre, 5,40 ; octobre, 5,40.

Tourcoing (à 4 h. 1/4). — Novembre, décembre, 5,525 ; janvier, 5,575 ; février, 5,575 ; mars, 5,55 ; avril, 5,475 ; mai, 5,45 ; juin, 5,45 ; juillet, 5,45 ; août, 5,425 ; septembre, 5,40 ; octobre, 5,40.

Roubaix-Tourcoing (Affaires traitées à Tourcoing). — On a traité 35.000 kilos dont [illegible] suit :

Le matin : sur décembre, 5.000 kilos à 5,55 ; 5.000 kilos à 5,525 ; sur janvier, 10.000 kilos à 5,575 ; sur juin, 5.000 kilos à 5,45 ; sur [illegible] 5.000 kilos à 5,425 ; 5.000 kilos à 5,45. — Total : 35.000 kilos.

Le soir : sur décembre, 10.000 kilos à 5,525 ; sur janvier, 5.000 kilos à 5,575 ; 5.000 kilos à [illegible] sur mars, 5.000 kilos à 5,55 ; sur juin, 10.000 kilos à 5,45. — Total : 35.000 kilos. — Ensemble : 70.000 kilos.

SUINT

Anvers. — Affaires 45.000 kilos [illegible] Buenos-Ayres.